



[Centrale pub pour tous les sites Internet - Faites connaitre votre entreprise, votre commerce!](#) :: Your Favorite Site

Amidlisa, un réseau de pédophile démasqué en France

<https://rendezvousnosenfants.org/ftprendez/amidlisa>

L'avocate de Jack et Sophie avait bien pressenti les choses en déposant une requête en dépaysement de l'affaire pour la sortir de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de Draguignan ! La joie d'apprendre que Sophie était totalement relaxée fut de courte durée, car il s'agit de lire l'arrêt du 1er juin 2017 qui sans vergogne fait montre de forfaiture en ne respectant ni la Loi, ni la Cour de Cassation qui avait pourtant rappelé dans son arrêt du 30 mars 2016 que la preuve de la fausseté des faits n'avait jamais été apportée et qu'à ce titre on ne peut pas condamner les supposés prévenus. Or la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence dans son arrêt du 1er juin 2017 part du principe non fondé, malgré les semonces et sans instruction criminelle préalable et obligatoire, que les faits sont faux et reconnaît pour la disculper, avec de nouveaux motifs mensongers et invérifiables, la bonne foi de Sophie en lui inventant une fragilité psychologique soumise à la manipulation mentale de son beau-père qui aurait lui-même manipulé les enfants, et sans apporter aucune preuve. La Cour d'Appel contrevient à au principe du contradictoire en ne tenant pas compte de l'expertise psychiatrique

L'avocate de Jack et Sophie avait bien pressenti les choses en déposant une requête en dépaysement de l'affaire pour la sortir de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de Draguignan ! La joie d'apprendre que Sophie était totalement relaxée fut de courte durée, car il s'agit de lire l'arrêt du 1er juin 2017 qui sans vergogne fait montre de forfaiture en ne respectant ni la Loi, ni la Cour de C